I.1.2 Le Commerce Equitable :

“ **Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l’objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.**

Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s’engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l’opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. “ - FLO, WFTO, NEWS et EFTA

L'Organisation Mondiale du Commerce Equitable (WFTO) a édité dix principes encadrant le commerce équitable.

1. Créer des opportunités pour les producteurs qui sont économiquement en situation de désavantage.

2. Assurer une transparence et une crédibilité.

3. Développer l’autonomie des producteurs.

4. Promouvoir le commerce équitable.

5. Payer un prix juste.

6. Assurer l'égalité des sexes.

7. Préserver les conditions de travail.

8. Interdire le travail des enfants.

9. Encourager à de meilleures pratiques environnementales.

10. Maintenir des bonnes relations de commerce.

"un commerce qui portait au départ principalement sur les produits alimentaires s'est ouvert depuis à de nombreux autres secteurs comme le textile, la cosmétique, les articles de décoration, etc..."

Sources:

http://i2d.bde-emac.fr/journees-commerce-equitable.html

http://www.manager-go.com/le-commerce-equitable.htm